

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 novembre 2015**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2015  
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 novembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés : M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC, Madame Véronique NEIL

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L1612-20 ;

Considérant que les crédits prévus au budget principal 2015 s'avèrent insuffisants au sein du chapitre 65 de la section de fonctionnement et au sein des chapitres 16 et 13 de la section d'investissement, il est ainsi proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** : il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 11 000€ de l'article 6188 chapitre 011 à l'article 6541 chapitre 65, afin de prendre en compte les admissions en non valeur votées par le conseil communautaire du 19 octobre 2015 ;

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 16 « Emprunts »** : il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 18 000€ de l'article 2111 chapitre 21 à l'article 1641 chapitre 16, afin de prendre en compte un dépassement prévu concernant le remboursement du capital des emprunts d'ici le 31/12/2015 (en raison d'échéances d'amortissement du nouveau prêt contracté en 2015) ;
- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement »** : il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 2 000€ de l'article 2111 chapitre 21 à l'article 1323 chapitre 13, afin de prendre en compte un remboursement d'un trop perçu sur une subvention PLH 2012 ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 d'un montant de 11 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 20 000 € de virement de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
65-6541 « Créances admises en non valeur » - ADM (dépenses)		11 000,00€
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)	11 000,00€	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
16-1641 « Emprunts » - ADM (dépenses)		18 000,00€
13-1323 « Subvention d'investissement » - ADM (dépenses)		2 000,00€
21-2111 « Terrains nus » - ADM (dépenses)	20 000,00€	

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1206 le 18/11/15  
Publication le 18/11/15  
Notification le  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Gignac, le 18/11/15  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20151116-lmc174544-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

